



RDC

Rapport mensuel de veille financière

Août 2026

Période de référence : 1er-31 août 2026

Publié le 10 septembre 2026 · Édition n° 3

Conjoncture macroéconomique · Finances publiques · Mines · Banque · Climat des affaires · Risque politique

Alain Pae

Économiste et chercheur indépendant

Destiné aux décideurs publics, investisseurs, institutions financières, dirigeants d'entreprise ainsi qu'aux milieux académiques et de la recherche

Publié par Bahigom Analytics · Ottawa, Canada

Table des matières

1. Tableau de bord stratégique	3
2. Synthèse	4
3. Principales évolutions financières du mois	5
3 bis. Suivi de l'édition précédente	7
4. Analyse sectorielle	8
5. Analyse mensuelle des tendances	11
6. Tableau de bord économique	12
7. Évaluation des risques	15
8. Perspectives	15
9. Éclairages stratégiques	16
Annexe A — Panel de sources fixe (15 sources centrées sur la RDC)	17
Annexe B — Modifications du panel de sources	18
Annexe C — Méthodologie, normes de qualité et limites	18
À propos de l'auteur	19
Publication et droits	19

1. Tableau de bord stratégique

Les notations sont des jugements d'analyste sur une échelle de 1 à 10 (10 = le plus favorable), fondés sur les publications surveillées au cours du mois. Les flèches indiquent l'évolution par rapport à l'édition n° 2 (1er-31 juillet 2026), qui sert de référence de comparaison. Lorsqu'aucune donnée nouvelle n'a été publiée au cours de la période, la note est explicitement maintenue plutôt que réévaluée.

Catégorie	Note	Évol.	Facteurs déterminants
Croissance économique	7 / 10	►	BCC : 5,7 % pour 2026 ; FMI : au-dessus de 5,5 %. Aucune publication nouvelle en août ; note maintenue plutôt que réévaluée.
Inflation	7 / 10	►	Dernier relevé : 2,9 % en glissement annuel (T2), cumul de 4,8 % à fin juin. Aucun relevé d'août obtenu ; note maintenue dans l'attente de septembre.
Stabilité budgétaire	7 / 10	►	La loi 26-032 du 7 août achève le collectif ; la fin des moratoires renforce le recouvrement. En regard, un écart non apuré de 571 Md CDF subsiste (annexe C).
Secteur bancaire	7 / 10	►	Mission sur site du GAFI attendue en août ; aucune conclusion publiée à la date d'arrêt. L'adhésion à Egmont, déjà actée en édition n° 2, n'est pas recomptée.
Climat des affaires	6 / 10	▼	La taxation des sous-produits (coefficient de 55 %) superpose une charge fiscale à l'interdiction d'exportation, les dérogations restant à l'appréciation ministérielle.
Secteur minier	5 / 10	▼	Taxation des sous-produits ajoutée à l'interdiction d'exportation et aux quotas cobalt. La charge réglementaire cumulée est désormais la variable déterminante.
Risque politique	4 / 10	►	Aucune amélioration. Washington et Doha au point mort sur le séquençage FDLR/RDF ; situation sécuritaire dans l'Est inchangée.
Stabilité monétaire	7 / 10	▼	Le franc restitue environ 0,9 % à 2 271,13 CDF/USD (7 août) contre ≈ 2 250 fin juillet ; écart parallèle stable à 48,60 CDF. Rebond des réserves compensant en partie.
Confiance des entreprises	6 / 10	►	Aucun indice officiel. Indicateurs indirects contrastés : réserves reconstituées et cadre budgétaire achevé d'un côté, conformité minière alourdie de l'autre.
Perspective économique globale	6,2 / 10	▼	En repli depuis 6,8. Fondamentaux macro-financiers maintenus ; charge fiscale et réglementaire minière dégradée ; issue du GAFI inconnue.

Notes de référence, édition n° 2 : croissance 7, inflation 7, budgétaire 7, bancaire 7, climat des affaires 7, minier 6, politique 4, monétaire 8, confiance 6, perspective globale 6,8.

2. Synthèse

Août 2026 aura été un mois de consolidation plutôt que de réorientation. Les évolutions déterminantes ont été budgétaires et administratives : le collectif budgétaire a achevé son parcours législatif, un régime de taxation des sous-produits miniers est apparu aux côtés de l'interdiction déjà connue d'exporter les concentrés, et l'administration fiscale a mis fin à ses moratoires sur la facture normalisée. En regard, la position des réserves s'est nettement redressée après le prélèvement inexpliqué de juillet, tandis que le franc restituait une fraction de son gain trimestriel.

Le fait le plus favorable du mois est le rebond des réserves. Elles avaient cédé 548 millions USD au cours de juillet pour revenir à 7,72 milliards USD au 23 juillet, ramenant la couverture des importations sous le seuil de trois mois pour la première fois de la série. Au 6 août, elles s'établissaient à 8 009,81 millions USD, rétablissant la couverture à 3,06 mois et repassant au-dessus du seuil symbolique de 8 milliards USD. Ce redressement répond à la moitié de la question posée par l'édition n° 2 : le prélèvement ne s'est pas prolongé en août. Il ne répond pas à l'autre moitié, la Banque Centrale du Congo n'ayant toujours publié aucune explication du recul de juillet.

Sur le plan budgétaire, le président Tshisekedi a promulgué le collectif budgétaire sous la loi 26-032 le 7 août. Le texte achève un processus que l'édition n° 2 rapportait déjà comme adopté en juillet : il s'agit d'un jalon procédural et non d'une décision budgétaire nouvelle. Il fait toutefois apparaître un écart que le présent rapport traite comme non résolu. L'enveloppe promulguée est rapportée à 50 866,3 milliards CDF, contre 50 295 milliards enregistrés à l'adoption parlementaire dans l'édition n° 2. Cet écart de 571 milliards CDF, soit environ 250 millions USD, n'est expliqué par aucune source du panel ; il est consigné en annexe C plutôt qu'apuré silencieusement.

La politique minière s'est durcie davantage, et c'est de ce côté que les notations se dégradent. La mesure rendue publique le 6 août comporte un volet fiscal qui a retenu beaucoup moins l'attention que l'interdiction d'exportation elle-même : les taxes sur les sous-produits miniers s'appliqueront désormais aux minéraux présents à l'état de traces et d'ultra-traces récupérés lors du raffinage, assises sur un coefficient de valorisation de 55 % et prélevées en sus des redevances déjà acquittées sur le minerai principal. Pour les opérateurs intégrés qui raffinent déjà sur place, une mesure largement lue comme peu contraignante devient une question de marge. Ajoutée au régime de dérogations discrétionnaires et aux quotas de cobalt existants, la charge réglementaire cumulée est désormais la variable déterminante du secteur — d'où le repli des notes Secteur minier et Climat des affaires.

Les cours ont joué en faveur du pays. Le cuivre LME à trois mois a progressé de 1,8 % à 14 369,50 USD/t le 6 août, à la divulgation de l'interdiction d'exportation, atteignant son plus haut niveau depuis le 29 janvier, date à laquelle le métal avait inscrit un record à 14 527,50 USD/t. Les cours se sont donc raffermis au cours de la période plutôt que de fléchir, et demeurent au-dessus de l'hypothèse retenue au budget.

Deux éléments n'ont pas évolué. La Banque Centrale du Congo a maintenu son taux directeur à 12,5 % après la baisse de juillet, et la situation sécuritaire dans l'Est est demeurée inchangée, les processus de Washington et de Doha restant bloqués sur le séquençement entre neutralisation des FDLR et retrait des forces rwandaises. Le principal point ouvert à la date d'arrêt est la mission sur site du GAFI, attendue à Kinshasa au cours d'août comme ultime étape avant la décision de la plénière d'octobre sur le retrait de la liste grise. Aucune source du panel n'en a publié l'issue, et le présent rapport n'en présume aucune.

Orientation de l'économie. La trajectoire macro-financière s'est maintenue tandis que le risque de politique publique s'est accru. Réserves reconstituées, franc globalement stable, taux directeur inchangé et cadre budgétaire désormais en vigueur composent une configuration macroéconomique stable. La contrepartie tient à ce qu'une part croissante des résultats dépend de décisions administratives discrétionnaires — octroi de dérogations, coefficients de valorisation, allocations de quotas — plutôt que de règles anticipables. Depuis la référence de l'édition n° 2, la perspective globale se replie modestement de 6,8 à 6,2, la dégradation se concentrant dans l'exécution de la politique minière et l'incertitude entourant l'issue du GAFI.

3. Principales évolutions financières du mois

Les évolutions sont présentées par ordre décroissant d'importance estimée. Les faits sont distingués de l'analyse dans chaque entrée : le résumé rapporte ce qui a été publié, les implications relèvent de l'interprétation de l'auteur. Ne figurent ici que les évolutions survenues, ou divulguées pour la première fois, au cours de la période du 1er au 31 août 2026 ; les sujets déjà rapportés comme nouveaux dans l'édition n° 2 sont repris au §3 bis avec leur position actualisée.

Note éditoriale sur le volume. Le cahier des charges prévoit de 10 à 20 évolutions majeures par édition. Août a produit sept évolutions de la période présentant une importance substantielle. Atteindre un décompte supérieur aurait exigé de présenter comme nouveaux des éléments de l'édition n° 2 ; le nombre a donc été maintenu à sept plutôt que complété artificiellement.

1. Le collectif budgétaire promulgué sous la loi 26-032

[Élevée]

7 août 2026 · 7sur7.cd ; Africtelegaph ; Ministère des Finances

Le président Tshisekedi a signé la loi de finances rectificative 2026, enregistrée sous le numéro 26-032, équilibrant recettes et dépenses à 50 866,3 milliards CDF. Les comptes rendus présentent ce montant comme une réduction d'environ 6,4 % au regard de la loi initiale de 54 335,8 milliards CDF. Avec la promulgation, le collectif acquiert force de loi et devient le cadre opérationnel du reste de l'exercice.

Note sur les données. L'édition n° 2 enregistrait l'enveloppe adoptée à 50 295 milliards CDF (réduction de 7,4 %) au terme du parcours parlementaire. Le chiffre promulgué rapporté ici lui est supérieur de 571 milliards CDF, soit environ 250 millions USD. Aucune source du panel n'explique cette différence. Les deux chiffres sont portés en annexe C et aucun n'est traité comme se substituant à l'autre.

Implications économiques. Les décisions budgétaires de fond ont été prises en juillet et analysées dans l'édition n° 2 ; la promulgation achève ce processus plutôt qu'elle n'y ajoute, et la note de stabilité budgétaire est maintenue en conséquence. Ce qui est nouveau, et substantiel, c'est l'écart. Une divergence d'un quart de milliard de dollars entre le montant voté par le Parlement et celui figurant dans la loi promulguée relève soit d'une révision tardive, soit d'une erreur de restitution, soit d'une différence de périmètre entre les deux totaux. Tant qu'elle n'est pas apurée, toute analyse d'exécution bâtie sur l'un ou l'autre chiffre porte cette incertitude, et les recettes du second semestre devraient être modélisées comme une fourchette plutôt que comme un point.

2. Les réserves internationales rebondissent à 8,01 milliards USD et la couverture repasse au-dessus de trois mois

[Élevée]

6 août 2026 (publié le 14 août) · BCC, notes de conjoncture ; ACP

Les réserves internationales brutes se sont établies à 8 009,81 millions USD, en progression de 92,79 millions USD au regard du 30 juillet, représentant 3,06 mois de couverture des importations de biens et services. Cette évolution fait suite à la trajectoire de juillet rapportée dans l'édition n° 2, où les réserves étaient revenues de 8 267,8 millions USD le 2 juillet à 7 719,8 millions USD le 23 juillet, la couverture reculant à 2,97 mois.

Implications économiques. Rapporté au point bas du 23 juillet, il s'agit d'une reconstitution d'environ 290 millions USD en deux semaines, qui tranche la première moitié de la question posée par l'édition n° 2 : le prélèvement ne s'est pas prolongé. Le retour de la couverture au-dessus de trois mois rétablit la marge de sécurité qui faisait paraître le cycle d'assouplissement sans coût. La seconde moitié de la question demeure ouverte et importe davantage. La BCC a désormais laissé s'écouler plus d'un mois sans expliquer un recul de 548 millions USD, et une série de réserves qui varie d'un tiers d'une reconstitution trimestrielle sans commentaire constitue en soi une lacune de transparence. Un rebond aussi rapide que la baisse est cohérent avec l'hypothèse de ventes de devises avancée dans l'édition n° 2, mais la cohérence ne vaut pas confirmation.

3. Un régime de taxation des sous-produits miniers accompagne l'interdiction d'exporter les concentrés

[Élevée]

Divulgué le 6 août 2026 · TRT Afrika ; Reuters

La mesure minière d'août comporte un volet fiscal s'ajoutant à l'interdiction d'exportation. Les taxes sur les sous-produits miniers s'appliqueront aux minéraux présents à l'état de traces et d'ultra-traces récupérés au cours du raffinage, assises sur un coefficient de valorisation de 55 %, et prélevées en sus des redevances déjà acquittées sur le minerai principal.

Implications économiques. C'est l'élément le moins commenté du dispositif d'août et probablement le plus lourd de conséquences. Les commentaires sur l'interdiction d'exportation concluaient à un effet limité, l'essentiel du cuivre et du cobalt congolais étant déjà raffiné sur place. La taxation des sous-produits inverse ce raisonnement : elle porte précisément sur les opérateurs qui raffinent localement et atteint des minéraux récupérés de manière incidente plutôt qu'extraits délibérément. La

récupération du germanium et des terres rares, que le Ministère des Mines encourage, devient plus coûteuse au moment même où l'État demande aux opérateurs de remonter la chaîne de valeur. Il s'agit d'un instrument fiscal présenté comme un instrument industriel, et c'est la principale raison du repli de la note Secteur minier à 5.

4. Le cuivre LME atteint 14 369,50 USD/t à la divulgation de l'interdiction	[Moyenne]
---	-----------

6 août 2026 · Reuters (via Mediacongo) ; LME

À la suite de la divulgation par Reuters de l'interdiction d'exporter les concentrés, le cuivre LME à trois mois a gagné 1,8 % pour atteindre 14 369,50 USD/t, son plus haut niveau depuis le 29 janvier 2026, date à laquelle le métal avait inscrit un record à 14 527,50 USD/t. Il s'échangeait autour de 14 300 USD/t plus tard dans la même séance.

Implications économiques. Les cours se sont raffermis au cours de la période plutôt que de fléchir, et demeurent au-dessus de l'hypothèse budgétaire corrigée du taux de change. Le facteur immédiat est la lecture d'un risque d'offre attaché à l'annonce congolaise, ce qui rappelle combien la courbe du cuivre répond désormais étroitement aux signaux de politique publique congolais. Pour le Trésor, l'effet est favorable à court terme, recettes d'exportation et assiette de redevances s'améliorant conjointement. Il renchérit aussi le coût de toute mesure ultérieure que les marchés interpréteraient comme restrictive de l'offre, la réponse des prix rendant immédiatement visible la conséquence budgétaire d'un calibrage inexact.

5. L'administration fiscale met fin aux moratoires sur la facture normalisée	[Moyenne]
--	-----------

6 août 2026 · Ministère des Finances

Le ministre des Finances a clôturé le programme de cliniques fiscales du ministère et annoncé la fin des moratoires sur la facture normalisée.

Implications économiques. Mettre fin aux moratoires transforme un régime nominalement obligatoire en régime effectivement appliqué, ce qui constitue la partie difficile de toute réforme de la facturation. La mesure porte directement sur la hausse de 6,9 % des recettes propres inscrite au collectif budgétaire, le recouvrement de la TVA comme celui de l'impôt sur les bénéfices dépendant de la traçabilité des factures. Modeste dans sa présentation, elle est substantielle dans son mécanisme : c'est l'un des rares leviers permettant d'accroître les recettes intérieures sans relever les taux, et elle constituera un indicateur utile de la capacité de l'administration à faire respecter la conformité au-delà des seuls grands contribuables.

6. Le franc restitue une fraction de son gain trimestriel	[Moyenne]
---	-----------

7 août 2026 (publié le 14 août) · BCC, notes de conjoncture ; ACP

Le franc congolais s'est replié sur les deux segments, s'établissant à 2 271,13 CDF/USD sur le marché indicatif et à 2 319,73 sur le marché parallèle, l'écart entre les deux se maintenant à 48,60 CDF. En glissement annuel, la monnaie affiche une dépréciation de 3,95 % sur le marché interbancaire et de 0,41 % sur le marché parallèle.

Implications économiques. Rapporté à l'édition n° 2, qui enregistrait environ 2 250 CDF/USD et une appréciation trimestrielle de 1,95 %, il s'agit d'une restitution d'environ 0,9 %. Le franc se décrit plus justement comme globalement stable au cours de 2026, à la suite de la forte appréciation de 2025, que comme engagé dans une tendance de dépréciation ; le présent rapport corrige la formulation en conséquence. L'écart parallèle, étroit et stable, constitue le signal le plus informatif : à 48,60 CDF, il indique que le taux officiel n'est pas maintenu administrativement à l'écart des niveaux d'équilibre, condition de crédibilité d'un flottement géré. La note Stabilité monétaire ne recule que d'un point, le repli étant modeste et le rebond des réserves en compensant une partie.

7. La mission sur site du GAFI attendue au cours d'août ; aucune conclusion publiée	[Élevée]
---	----------

Attendue en août 2026 ; non résolue à la date d'arrêt · Zoom Eco ; DosEco ; AfricaNews RDC (tous antérieurs à la mission)

La plénière du GAFI de juin à Paris a reconnu que la RDC avait substantiellement mis en œuvre les vingt-trois points de son plan d'action, une mission d'experts étant attendue à Kinshasa au cours d'août afin de vérifier l'effectivité de la mise en œuvre, sa pérennité et la constance de l'engagement politique. Une conclusion favorable ouvrirait la voie à un retrait de la liste grise lors de la plénière d'octobre. La préparation gouvernementale s'est poursuivie fin juillet sous la conduite du Ministère des Finances et de la CENAREF.

Implications économiques. C'est le point ouvert le plus important du mois, et le présent rapport se refuse à en préjuger. Toutes les sources repérées au cours du cycle sont antérieures à la mission ; aucune ne confirme sa tenue, son déroulement, ni le moindre signal des évaluateurs. Dès lors que le retrait de la liste grise est le changement qui réduirait le plus directement la friction de banque correspondante, et que le financement du commerce constitue la contrainte déterminante de la croissance du secteur privé, l'absence d'information publiée mérite en elle-même d'être consignée. La note Secteur bancaire est maintenue plutôt que relevée, précisément parce que l'adhésion à Egmont a déjà été actée dans l'édition n° 2 et que l'issue demeure inconnue.

3 bis. Suivi de l'édition précédente

Sujets reportés de l'édition n° 2

Ces sujets avaient été rapportés comme nouveaux dans l'édition de juillet et demeurent d'actualité. Ils sont présentés avec leur position actuelle plutôt que répétés, afin que le lecteur mensuel ne reçoive pas deux fois la même analyse.

Sujet	Première mention	Position à fin août	Statut
Interdiction d'exporter les concentrés	Éd. n° 2, point 3	Arrêté du 29 juin, rendu public le 6 août. En vigueur et inchangé sur le fond. Le volet fiscal d'août (taxation des sous-produits) est rapporté comme évolution nouvelle au §3 ; l'interdiction elle-même n'est pas répétée.	Inchangé — volet fiscal ajouté
Cycle d'assouplissement de la BCC à 12,5 %	Éd. n° 2, point 1	Taux directeur maintenu à 12,5 % au cours d'août, sans réunion ni décision du Comité de politique monétaire. L'assouplissement cumulé depuis octobre 2025 demeure de 1 250 pb.	Maintenu — aucune décision nouvelle
Admission de la CENAREF au Groupe Egmont	Éd. n° 2, point 4	Admise le 10 juillet. Déjà actée dans l'édition n° 2 et non recomptée. Sa portée pratique dépend désormais de l'issue de la mission du GAFI, rapportée comme point ouvert au §3.	Relayé par la mission du GAFI
Prélèvement sur les réserves de juillet	Éd. n° 2, point 5	Le recul de 548 millions USD de juillet demeure sans explication officielle de la BCC. Le niveau lui-même s'est redressé, ce qui est rapporté comme évolution nouvelle au §3.	Niveau redressé — cause inexpliquée
Sécurité dans l'Est, processus de Washington et de Doha	Éd. n° 2, §1 risque politique	Aucune amélioration au cours de la période. Le séquençage entre neutralisation des FDLR et retrait des forces rwandaises demeure non résolu ; des combats sporadiques se poursuivent au Nord et au Sud-Kivu.	Inchangé

Clôture des points de vigilance de l'édition n° 2

Chaque point de vigilance de l'édition précédente est résolu, partiellement résolu, ou explicitement porté comme non résolu. Les points n'ayant produit aucune donnée sont consignés comme tels plutôt qu'abandonnés, afin que la série ne délaisse pas silencieusement les questions qu'elle a soulevées.

Point de vigilance de l'édition n° 2	Statut	Constat
1. Mission sur site du GAFI (août) — déroulement et signaux	NON RÉSOLU	Aucune source du panel n'a publié de confirmation de la tenue de la mission ni d'indication sur son déroulement. Toute la couverture repérée est antérieure à la mission. Reporté en tête de la liste de vigilance de l'édition n° 4.
2. Données hebdomadaires des réserves — poursuite du prélèvement et explication éventuelle	PARTIELLEMENT RÉSOLU	Résolu quant au niveau : les réserves se sont redressées à 8 009,81 millions USD au 6 août et la couverture est revenue à 3,06 mois ; le prélèvement ne s'est pas poursuivi. Non résolu quant à la cause : aucune explication de la BCC n'a été publiée.
3. Statut de la dérogation de Kamoa-Kakula et réaction de la Chambre des Mines	NON RÉSOLU	Aucune décision de dérogation ni prise de position de la Chambre des Mines n'a été repérée dans le panel au cours de la période. Le régime de taxation des sous-produits a depuis élargi la question au-delà des seules dérogations.
4. Relevés hebdomadaires d'inflation — franchissement durable de 0,20 %	AUCUNE DONNÉE	Aucun relevé hebdomadaire ou mensuel d'août n'a été obtenu du panel. Le dernier relevé disponible demeure 2,9 % en glissement annuel au deuxième trimestre. La note d'inflation est maintenue plutôt que réévaluée sur cette base.
5. Cadre de partenariat-pays de la Banque mondiale — passage de la consultation à l'engagement	AUCUNE ÉVOLUTION	Aucune évolution du CPF n'a été repérée au cours de la période. L'engagement dans le secteur énergétique (Inga 3, Mission 300) se poursuit selon les termes précédemment rapportés.

4. Analyse sectorielle

Les sections couvrent la période de référence. Lorsqu'un secteur n'a produit aucune évolution au cours de la période, cela est indiqué plutôt que comblé par des éléments d'éditions antérieures ou un contexte non daté.

4.1 Secteur bancaire et financier

- La mission sur site du GAFI était attendue à Kinshasa au cours d'août, ultime étape avant la plénière d'octobre ; aucune conclusion n'a été publiée dans le panel.
- Aucun résultat bancaire, décision d'agrément ni mesure prudentielle de la période n'a été repéré dans le panel surveillé.

Lecture économique. La trajectoire du secteur dépend aujourd'hui presque entièrement d'une décision extérieure. L'adhésion au Groupe Egmont, actée dans l'édition n° 2, constituait le signal préalable ; la mission en constitue l'épreuve de fond ; octobre en est le point de décision. Rien de ce qui a été publié en août ne modifie la position sous-jacente.

Implications à moyen terme. Un retrait de la liste grise comprimerait directement la friction de banque correspondante et de compensation en dollars, ce qui importe davantage au crédit au secteur privé que la plupart des annonces d'investissement. Une conclusion défavorable ou différée reporterait ce bénéfice au-delà de l'horizon du programme en cours.

4.2 Finances publiques et fiscalité

- La loi 26-032 a été promulguée le 7 août, fixant le collectif budgétaire à 50 866,3 milliards CDF, contre 50 295 milliards enregistrés à l'adoption dans l'édition n° 2 (voir annexe C).
- Les moratoires sur la facture normalisée ont pris fin et le programme de cliniques fiscales du ministère a été clôturé, le 6 août.

Lecture économique. L'activité budgétaire du mois a porté sur l'application et l'achèvement plutôt que sur l'allocation. La promulgation clôt le cycle du collectif ; la fin des moratoires en constitue le pendant en matière de recouvrement, et porte directement sur la réalisation de la hausse de 6,9 % des recettes propres retenue dans ce budget.

Implications à moyen terme. L'exécution du quatrième trimestre au regard de l'enveloppe promulguée constitue l'épreuve déterminante, compliquée par le montant non apuré. L'application de la facturation est la variable la plus susceptible de déterminer si les recettes intérieures tiennent en cas de retournement des cours des métaux.

4.3 Mines

- Régime de taxation des sous-produits divulgué le 6 août : minéraux à l'état de traces et d'ultra-traces récupérés au raffinage taxés sur un coefficient de valorisation de 55 %, en sus des redevances existantes.
- Le cuivre LME à trois mois a progressé de 1,8 % à 14 369,50 USD/t le 6 août, à la divulgation de l'interdiction d'exportation.
- L'interdiction d'exporter les concentrés a été rapportée dans l'édition n° 2 ; elle est reportée au §3 bis plutôt que rapportée à nouveau.

Lecture économique. La mesure d'août modifie l'incidence de la politique minière plutôt que son orientation. Là où l'interdiction d'exportation était jugée peu contraignante, l'essentiel de la production étant déjà raffiné sur place, la taxation des sous-produits porte précisément sur ces opérateurs intégrés, et sur la récupération incidente des minéraux critiques que l'État encourage. Les cours du cuivre ont évolué favorablement la même semaine, ce qui amortit l'effet budgétaire pour le Trésor sans amortir l'effet de marge pour les producteurs.

Implications à moyen terme. Il conviendra d'observer la réponse des opérateurs sur la récupération du germanium et des terres rares en particulier, là où le nouveau coefficient pèse le plus au regard du chiffre d'affaires. C'est la charge réglementaire cumulée, et non une mesure isolée, que les investisseurs valoriseront désormais.

4.4 Énergie

- Aucune évolution substantielle de la période n'a été repérée dans le panel surveillé pour ce secteur du 1er au 31 août 2026.

Lecture économique. L'instruction des projets par l'ARE et la préparation d'Inga 3, rapportées dans l'édition n° 2, se poursuivent selon les termes précédemment publiés. L'absence d'évolution notable sur un mois isolé ne constitue pas en soi un signal ; une périodicité mensuelle produira des mois calmes.

Implications à moyen terme. L'approvisionnement électrique demeure la contrainte déterminante de la stratégie de transformation locale que présuppose la politique minière. Le taux de conversion de la capacité annoncée à la capacité mise en service reste la mesure qui comptera.

4.5 Infrastructures

- Aucune évolution substantielle de la période n'a été repérée dans le panel surveillé pour ce secteur du 1er au 31 août 2026.

Lecture économique. Les coûts logistiques demeurent un déterminant reconnu de l'inflation par la BCC, ce qui maintient la qualité des corridors au rang de variable de stabilité des prix et non de seule préoccupation de développement.

Implications à moyen terme. L'exécution des dépenses d'investissement au regard de l'enveloppe promulguée constituera l'indicateur indirect de crédibilité en matière de gouvernance avant la décision du GAFI d'octobre et la prochaine revue du FMI.

4.6 Agriculture

- Aucune évolution substantielle de la période n'a été repérée dans le panel surveillé pour ce secteur du 1er au 31 août 2026.

Lecture économique. L'agriculture continue de soutenir la croissance aux côtés de la construction et des services, conformément aux appréciations de la BCC et du FMI rapportées antérieurement, sans que la période ait produit d'élément nouveau.

Implications à moyen terme. Le secteur demeure la couverture naturelle contre la dépendance aux métaux, mais capter cette couverture suppose des infrastructures rurales et une réforme foncière qui ne figurent pas à l'ordre du jour à court terme.

4.7 Télécommunications et économie numérique

- Aucune évolution substantielle de la période n'a été repérée dans le panel surveillé pour ce secteur du 1er au 31 août 2026.

Lecture économique. La convergence entre énergie décentralisée et déploiement des tours, rapportée dans l'édition n° 2, demeure la dynamique structurelle du secteur et n'a pas connu d'inflexion publiée au cours de la période.

Implications à moyen terme. La croissance des données mobiles sur les marchés provinciaux devrait se poursuivre, le déploiement énergétique hybride devenant la norme plutôt qu'un facteur de différenciation.

4.8 Industrie manufacturière et industrialisation

- La taxation des sous-produits renchérit la récupération des minéraux critiques au moment où la politique publique encourage la montée en gamme.

Lecture économique. La RDC impose la transformation locale plus vite qu'elle n'en construit la capacité, et la mesure d'août accroît le coût de l'activité même que la stratégie industrielle cherche à susciter. C'est la tension centrale de la politique industrielle congolaise cette année.

Implications à moyen terme. La capacité de fonderie et de raffinage devrait croître en accusant un retard sur le calendrier politique, entraînant un recours prolongé aux dérogations discrétionnaires. C'est dans cet écart entre l'obligation et la capacité que se concentre le risque de gouvernance.

4.9 Climat des affaires et marchés de capitaux

- La taxation des sous-produits s'ajoute au régime d'interdiction d'exportation, les dérogations demeurant à l'appréciation ministérielle.
- Aucun engagement d'investissement direct étranger, approbation de projet ni émission de la période n'a été repéré dans le panel surveillé.

Lecture économique. Août a ajouté un coût réglementaire sans y adjoindre de signal compensateur. Le caractère discrétionnaire du régime de dérogations constitue la caractéristique de gouvernance que les investisseurs valoriseront le plus sûrement, parce qu'elle convertit une règle en relation.

Implications à moyen terme. La question des deux prochains trimestres est de savoir si l'État assortit son programme de captation de valeur d'une administration prévisible. La reconstitution des réserves et l'exécution budgétaire y contribuent ; les dérogations discrétionnaires et la taxation superposée n'y contribuent pas.

4.10 Relations internationales et bailleurs multilatéraux

- Aucune évolution substantielle de la période n'a été repérée dans le panel surveillé au-delà de la mission du GAFI, rapportée au §3.

Lecture économique. L'engagement multilatéral demeure le pilier le plus solide du dossier congolais et celui qui dépend le moins de l'exécution intérieure. La continuité du programme du FMI et l'ancrage qu'elle procure aux écarts souverains n'ont pas été remis en cause au cours de la période.

Implications à moyen terme. Le passage du Cadre de partenariat-pays de la Banque mondiale de la consultation à l'engagement demeure la variable externe la plus déterminante pour le budget 2027.

4.11 Politique monétaire et taux de change

- Taux directeur maintenu à 12,5 %, sans décision du Comité de politique monétaire au cours de la période.
- Le franc s'est établi à 2 271,13 CDF/USD sur le marché indicatif et à 2 319,73 sur le parallèle le 7 août, l'écart se maintenant à 48,60 CDF.

- Les réserves se sont redressées à 8 009,81 millions USD au 6 août, portant la couverture des importations à 3,06 mois.

Lecture économique. La BCC a consolidé plutôt qu'agi. Le rebond des réserves et la stabilité de l'écart parallèle suggèrent conjointement que la défense du franc menée en juillet a produit son effet sans exiger de prélèvement supplémentaire. L'absence de relevé d'inflation au cours de la période empêche d'apprécier la prochaine étape du cycle au regard du corridor de taux réel que la banque centrale s'est fixé.

Implications à moyen terme. Le relevé d'inflation de septembre constitue la variable qui conditionne toute baisse ultérieure. Un rythme hebdomadaire durablement supérieur à 0,20 % mettrait fin au cycle d'assouplissement, et le silence persistant de la BCC sur le mouvement des réserves de juillet demeure une question de transparence pour les partenaires du programme.

5. Analyse mensuelle des tendances

Comparaison avec l'édition n° 2 (1er-31 juillet 2026), qui sert de référence. Lorsque la lecture de la présente édition contredit la direction de l'édition précédente, la contradiction est énoncée explicitement plutôt que lissée.

Indicateur	Édition n° 2	Édition n° 3	Évol.	Ce qui a changé, et pourquoi cela compte
Réserves internationales	7 719,8 M USD (23 juil.)	8 009,81 M USD (6 août)	▲	Reconstitution d'environ 290 M USD ; couverture de 2,97 à 3,06 mois. Direction inversée par rapport à l'édition n° 2.
Taux de change (indicatif)	≈ 2 250 (fin juil.)	2 271,13 (7 août)	▼	Restitution d'environ 0,9 % après une appréciation trimestrielle de 1,95 %. Globalement stable, sans tendance.
Cuivre (LME 3 mois)	14 370 USD/t (6 août)	14 369,50 USD/t (6 août)	►	Même observation, précision affinée. Raffermi depuis 13 608 USD/t le 20 juillet.
Taux directeur	12,5 % (baisse du 17 juil.)	12,5 % (maintenu)	►	Aucune décision du Comité de politique monétaire au cours de la période.
Inflation (glissement annuel)	2,9 % (T2)	2,9 % (T2, sans relevé nouveau)	►	Aucun relevé de la période. Note maintenue plutôt que réévaluée.
Enveloppe budgétaire	50 295 Md CDF (adoptée)	50 866,3 Md CDF (promulguée)	►	Écart non apuré de 571 Md CDF — voir annexe C. Non traité comme une hausse réelle.
Charge réglementaire minière	Interdiction + quotas cobalt	Plus taxation des sous-produits	▼	Charge cumulée accrue ; a conduit Minier de 6 à 5 et Climat des affaires de 7 à 6.
Risque politique	Washington/Doha au point mort	Inchangé	►	Aucune évolution du séquençement FDLR/RDF.

Corrections apportées au cadrage de l'édition précédente

- Réserves. L'édition n° 2 se clôturait sur une série en repli et signalait le prélèvement comme l'évolution la moins commentée du mois. Cette direction s'est inversée : le niveau est reconstitué, la cause demeure inexpliquée. Les deux faits sont portés.
- Monnaie. Le franc est globalement stable au cours de 2026, à la suite de l'appréciation de 2025. Une restitution de 0,9 % sur un mois isolé ne constitue pas une tendance de dépréciation et n'est pas décrite comme telle.

Tendances émergentes et thèmes récurrents

Sur les éditions n° 1 à n° 3, une divergence constante s'est installée : la trajectoire macro-financière et multilatérale — respect du programme du FMI, adhésion à Egmont, suffisance des réserves, accès au marché — s'est renforcée ou maintenue, tandis que la réglementation minière et la sécurité dans l'Est se sont dégradées ou sont demeurées au point mort. Août a accentué cette scission plutôt qu'il ne l'a modifiée.

La conséquence pratique est qu'une appréciation agrégée de la RDC moyenne désormais deux trajectoires qui s'écartent l'une de l'autre. Tout investisseur devrait être au clair sur celle des deux à laquelle son exposition se rattache, faute de quoi la lecture nationale masquera le risque effectif de son portefeuille.

Risques en accélération : charge fiscale et réglementaire minière, et incertitude entourant l'issue du GAFI. Conditions en amélioration : suffisance des réserves et achèvement du cadre budgétaire. Inchangé : la sécurité dans l'Est, qui n'a évolué substantiellement dans aucun sens sur l'ensemble des éditions parues à ce jour.

6. Tableau de bord économique

Indicateur	Dernière valeur	Évol.	Base / observation
Croissance du PIB (projection 2026)	5,7 % (BCC) / > 5,5 % (FMI)	►	Aucun relevé de la période ; reporté de l'édition n° 2
Inflation, glissement annuel	2,9 %	►	T2 2026 ; aucun relevé d'août obtenu
Inflation, cumulée	4,8 %	►	Fin juin 2026 ; aucune actualisation de la période
Taux de change (indicatif)	2 271,13 CDF/USD	▼	7 août ; -0,9 % au regard de fin juillet
Taux de change (parallèle)	2 319,73 CDF/USD	▼	7 août ; écart de 48,60 CDF, stable
Taux directeur	12,5 %	►	Maintenu ; baisse du 17 juil., assouplissement cumulé de 1 250 pb
Facilité de prêt marginal	16,5 %	►	Inchangée depuis le 17 juillet
Réserves internationales	8 009,81 M USD	▲	6 août ; +290 M USD au regard du point bas du 23 juillet
Couverture des importations	3,06 mois	▲	Rétablie au-dessus de trois mois depuis 2,97
Dette publique	≈ 16 Md USD (≈ 17 % du PIB)	►	Chiffre de fin 2025 ; aucune actualisation de la période
Enveloppe budgétaire (promulguée)	50 866,3 Md CDF	►	Loi 26-032, 7 août ; en conflit avec le chiffre adopté (annexe C)
Cours du cuivre (LME 3 mois)	14 369,50 USD/t	▲	6 août ; +1,8 %, plus haut depuis le 29 janvier
Cuivre (référence portail RDC)	12 498,35 USD/t	—	6 sept. — série distincte, hors période, non comparable
Cours du cobalt	56 290 USD/t	▲	6 août ; +68,9 % en glissement annuel
Exportations de cuivre, T1 2026	Contesté — voir annexe C	—	Ministère 823 887 t (+3,7 %) contre Reuters ≈ 955 000 t (-14,6 %)
Exportations de cobalt, T1 2026	17 054 t contenu métal	►	51 940 t d'hydroxydes ; régime de quotas maintenu
Cours de l'or	≈ 145,8 USD/gramme	—	Début sept. — référence postérieure à la période
Cours du pétrole	Non suivi	—	Aucune évolution spécifique à la RDC dans le panel
Investissements directs étrangers	Aucun chiffre de la période	—	Aucune série mensuelle publiée
Balance commerciale	Aucun chiffre de la période	—	Aucune série mensuelle publiée
Confiance des entreprises	Aucun indice officiel	—	Non mesurée ; aucune flèche attribuée

Les flèches ▲▼► indiquent l'orientation de la situation sous-jacente et non celle du chiffre : amélioration, dégradation, globalement inchangé. Lorsqu'il s'agit d'un cours de marché, la flèche traduit l'effet sur les finances publiques congolaises. Un tiret signifie qu'aucune flèche n'est attribuée, l'indicateur n'ayant pas été mesuré au cours de la période, constituant une référence postérieure, ou étant contesté.

Le cuivre est coté sur une série unique — LME trois mois — dans l'ensemble du rapport. Le prix de référence du portail minier de la RDC constitue une série distincte, portée une seule fois et sans flèche ; les deux ne sont pas mélangées. Voir annexe C.

Graphiques

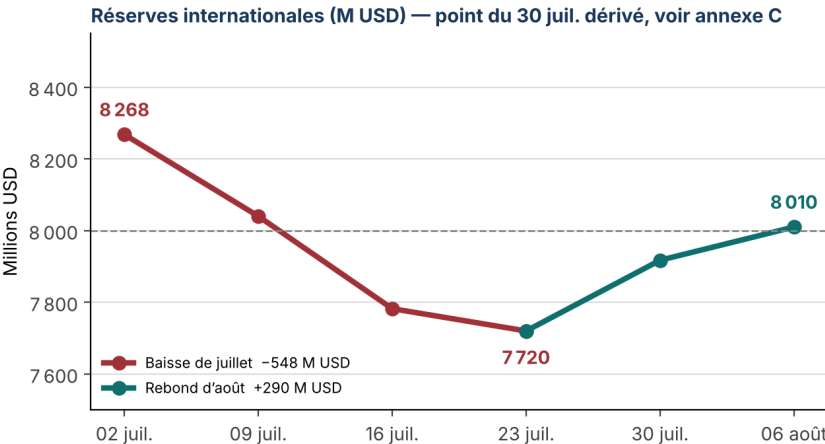


Figure 1 — Réserves internationales, données hebdomadaires, juillet-août 2026. Source : BCC, notes de conjoncture économique.

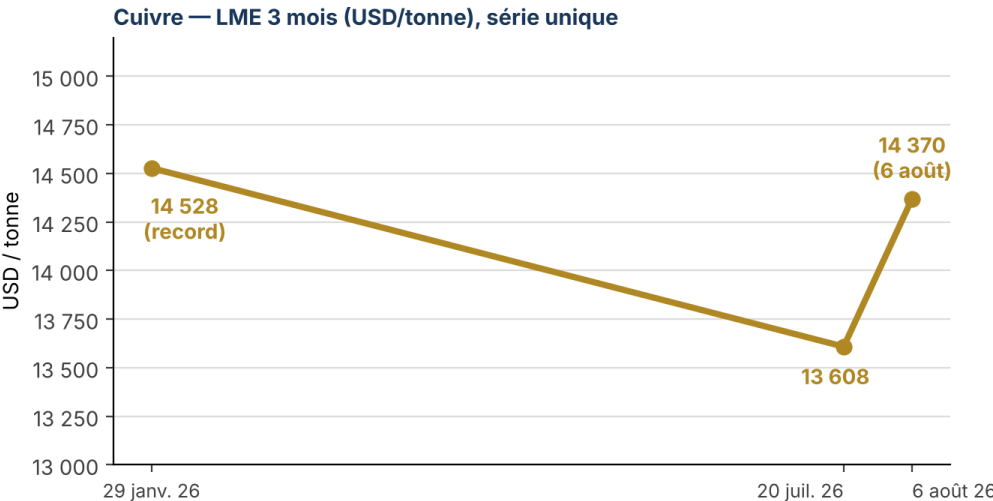


Figure 2 — Cuivre LME trois mois, série unique. Source : LME ; Reuters.

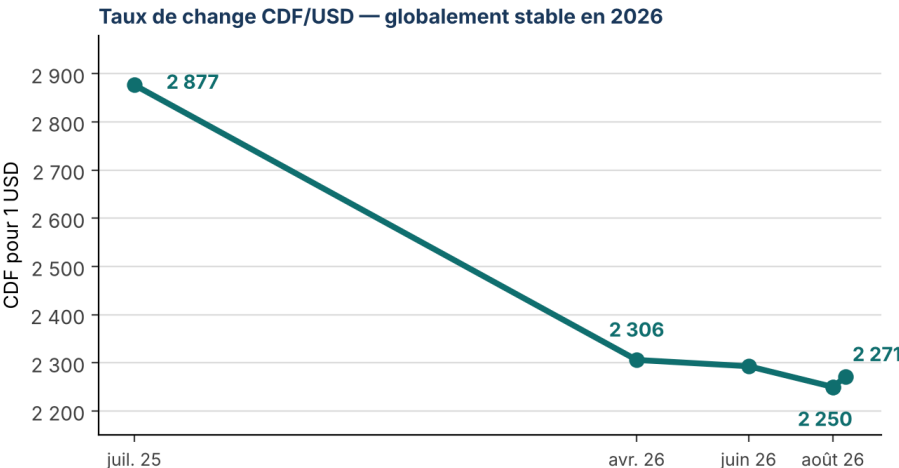


Figure 3 — Taux de change CDF/USD, marché indicatif. Source : BCC, notes de conjoncture économique.

Taux directeur de la BCC — assouplissement cumulé de 1 250 pb depuis oct. 2025

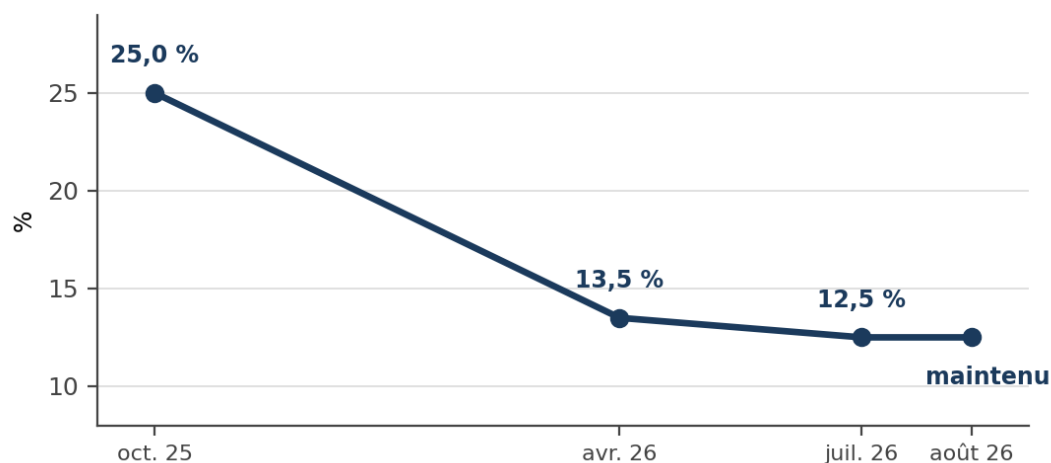


Figure 4 — Trajectoire du taux directeur, octobre 2025 à août 2026. Source : communiqués du Comité de politique monétaire de la BCC.

Budget de l'État 2026 (Md CDF) — chiffres adoptés et promulgués divergents

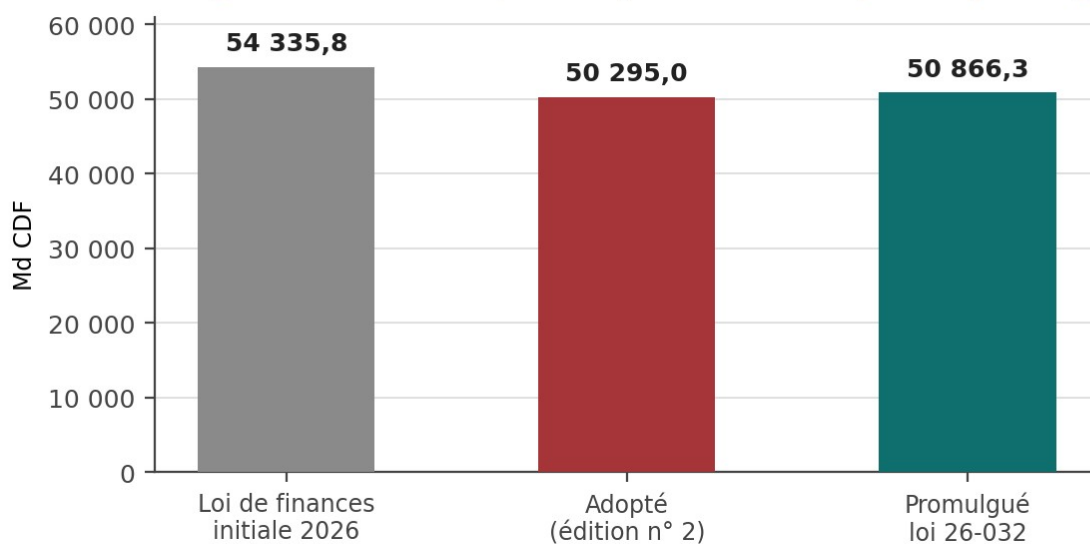


Figure 5 — Enveloppe budgétaire 2026 : loi initiale, montant adopté et montant promulgué. Source : loi de finances rectificative 2026 ; édition n° 2 ; annexe C.

7. Évaluation des risques

Risque	Probabilité	Incidence	Action recommandée
Charge fiscale et réglementaire minière cumulée (interdiction, quotas cobalt, taxation des sous-produits à 55 %)	Élevée	Élevée	Investisseurs : intégrer la taxation des sous-produits à l'économie des projets, notamment germanium et terres rares. Décideurs : publier des critères et délais objectifs de dérogation.
Processus de Washington et de Doha au point mort sur le séquençement FDLR/RDF ; combats persistants dans l'Est	Élevée	Élevée	Investisseurs : provisions sécuritaires prudentes sur l'Est ; aucun dividende de paix en scénario central. Décideurs : sanctuariser les dépenses sécuritaires.
Issue de la mission du GAFI inconnue ; décision de la plénière d'octobre en suspens	Moyenne	Élevée	Investisseurs : ne pas se repositionner sur l'anticipation d'un retrait avant la plénière d'octobre. Décideurs : privilégier des résultats d'application démontrables plutôt qu'une production normative supplémentaire.
La BCC n'a publié aucune explication du prélèvement de 548 millions USD sur les réserves de juillet	Élevée	Moyenne	Investisseurs : suivre les notes hebdomadaires de réserves comme série d'alerte avancée. Décideurs : publier la composition des interventions de change.
Écart non apuré de 571 milliards CDF entre enveloppe adoptée et enveloppe promulguée	Moyenne	Moyenne	Investisseurs : traiter l'enveloppe du second semestre comme une fourchette. Décideurs : faire trancher l'écart par le premier rapport d'exécution du Ministère du Budget.
Volumes d'exportation de cuivre du T1 2026 contestés entre le Ministère des Mines et les données logistiques de Reuters	Élevée	Moyenne	Investisseurs : ne bâtir aucun modèle de recettes en volume sur une seule série ; recouper avec les recettes douanières.
La fermeté du cuivre tient en partie à une prime de risque d'offre attachée aux signaux de politique publique congolais	Moyenne	Moyenne	Investisseurs : tester les expositions à un retour des cours vers l'hypothèse budgétaire. Décideurs : la posture qui soutient les prix renchérit le coût d'un calibrage inexact.

Opportunités

Opportunité	Probabilité	Action recommandée
Le rebond des réserves rétablit la marge de sécurité perdue en juillet et soutient la poursuite d'un assouplissement graduel	Moyenne à élevée	Les emprunteurs en monnaie nationale devraient surveiller une baisse supplémentaire si le relevé d'inflation de septembre demeure contenu.
L'application de la facture normalisée ouvre un gisement de recettes intérieures sans relèvement des taux	Moyenne	Une hausse durable des recettes propres réduirait le recours aux instruments de marché et améliorerait la trajectoire d'endettement.
Un retrait de la liste grise du GAFI en octobre réduirait la friction de banque correspondante pour l'ensemble du système financier	Moyenne	C'est l'élément positif le moins valorisé du calendrier et celui dont le canal de transmission vers le crédit au secteur privé est le plus direct.

8. Perspectives

8.1 Court terme — 30 prochains jours (jusqu'à début octobre 2026)

L'issue de la mission du GAFI constitue l'élément déterminant : sa confirmation, dans un sens ou dans l'autre, déplacera sensiblement les notes Secteur bancaire et Climat des affaires. Le taux directeur devrait demeurer à 12,5 % dans l'attente du relevé d'inflation de septembre. Il conviendra d'observer les premières réponses des opérateurs à la taxation des sous-produits, tout commentaire de la BCC sur le mouvement des réserves de juillet, et le premier rapport d'exécution du Ministère du Budget au regard de l'enveloppe promulguée, qui devrait également trancher l'écart de montants.

Décisions attendues : aucune réunion du Comité de politique monétaire n'est programmée dans la fenêtre ; des déterminations ministérielles de dérogation au titre de l'arrêté sur les concentrés sont possibles.

Risques baissiers : une conclusion défavorable ou différée de la mission du GAFI, ou une reprise du prélèvement sur les réserves sans explication.

8.2 Moyen terme — trois à six mois (T4 2026 - T1 2027)

La plénière du GAFI d'octobre constitue le point de décision sur le retrait de la liste grise, dont la conséquence pratique se manifesterait dans les conditions de banque correspondante plutôt que dans les indicateurs macroéconomiques. L'exécution budgétaire du quatrième trimestre, menée sur une enveloppe contestée, constitue l'épreuve budgétaire principale, l'application de la facturation étant la variable la plus susceptible de déterminer si les hypothèses de recettes propres se vérifient. Dans les mines, la question est de savoir si la taxation des sous-produits modifie les comportements de récupération des minéraux critiques, ce qui apparaîtrait dans les données de production de germanium et de terres rares avant d'apparaître dans les volumes de cuivre ou de cobalt.

Opportunités d'investissement : positionnement anticipé sur l'exposition bancaire congolaise avant une décision de retrait ; capacités locales de fonderie et de raffinage, dont la demande est créée par la réglementation avant de l'être par le marché.

Risques baissiers : une correction des cours des métaux coïncidant avec la préparation du budget 2027 ; un report de la décision du GAFI à 2027.

8.3 Long terme — six à douze mois (jusqu'à mi-2027)

Deux trajectoires divergent et la lecture à douze mois dépend de celle qui l'emporte. D'un côté, la suffisance des réserves, la tenue du programme du FMI, un retrait possible de la liste grise et un accès démontré au marché conduisent vers une intégration plus poussée aux marchés de capitaux. De l'autre, l'accumulation réglementaire minière, une administration discrétionnaire et un conflit non résolu dans l'Est entretiennent une prime de risque qui limite la conversion de cette intégration en investissement effectif. Rien en août n'a tranché cette tension ; le mois l'a accentuée.

L'appréciation centrale demeure celle de l'édition n° 2, renforcée : la trajectoire macro-financière de la RDC se tient tandis que son risque de politique publique s'accroît. À un horizon de douze mois, la prévisibilité de la gouvernance déterminera l'évolution du climat des affaires plus sûrement que toute variable macroéconomique.

9. Éclairages stratégiques

Les cinq évolutions les plus marquantes du mois

1. La taxation des sous-produits sur un coefficient de valorisation de 55 %. C'est la mesure la moins commentée et la plus lourde de conséquences du mois, parce qu'elle porte sur les opérateurs intégrés que l'interdiction d'exportation était réputée épargner. Elle pénalise la récupération des minéraux critiques au moment même où l'État l'encourage.
2. Le rebond des réserves à 8,01 milliards USD. Il rétablit la marge de sécurité perdue en juillet et répond à la moitié de la question centrale de l'édition précédente ; l'autre moitié, la cause du prélèvement, demeure sans réponse publiée.
3. La promulgation de la loi 26-032 et l'écart de 571 milliards CDF qu'elle révèle. Procéduralement routinière, analytiquement embarrassante : elle installe une incertitude d'un quart de milliard de dollars au cœur du cadre budgétaire du second semestre.
4. Le cuivre LME à 14 369,50 USD/t à la divulgation de l'interdiction. Le mouvement démontre combien la politique publique congolaise déplace désormais directement la courbe mondiale du cuivre, ce qui renchérit le coût de tout calibrage inexact.
5. La mission du GAFI passée sans conclusion publiée. C'est l'inconnue la plus importante à la date d'arrêt, et celle dont l'issue binaire est la plus susceptible de repositionner le crédit bancaire congolais dans un sens ou dans l'autre.

Articulations intersectorielles

Les évolutions du mois se lisent mieux ensemble que séparément. La taxation des sous-produits et l'interdiction d'exporter les concentrés forment un seul dispositif de captation de valeur, mais le volet fiscal en inverse l'incidence : là où l'interdiction épargnait les opérateurs intégrés, la taxe les vise. La politique de valorisation et la politique industrielle tirent donc en sens contraire, et c'est de cette contradiction que naîtra la réponse des opérateurs.

De même, le rebond des réserves et la stabilité du franc constituent un seul et même événement, non deux. Les rapporter séparément produit une impression plus favorable que ne l'autorisent les chiffres combinés, puisque la stabilité de change de juillet a été financée par le prélèvement dont août constate la réparation partielle. Le silence de la BCC sur l'origine du mouvement empêche d'en apprécier la soutenabilité.

Enfin, gouvernance et budget convergent. Le recours du collectif au financement de marché accroît la valeur d'un retrait de la liste grise, puisqu'une banque correspondante moins coûteuse réduit directement le coût de la stratégie de financement que ce budget suppose. La réforme de la gouvernance est devenue un instrument budgétaire, ce qui explique que l'issue de la mission du GAFI pèse davantage sur les perspectives que le niveau du taux directeur.

Points de vigilance pour le mois prochain

- ▶ Mission sur site du GAFI — tenue, déroulement et tout signal publié avant la plénière d'octobre. Reporté non résolu depuis l'édition n° 2.
- ▶ Données hebdomadaires des réserves de la BCC — maintien du redressement d'août en septembre, et publication éventuelle d'une explication du prélèvement de juillet. Reporté partiellement résolu depuis l'édition n° 2.
- ▶ Première réponse des opérateurs et de la Chambre des Mines à la taxation des sous-produits, et toute détermination de dérogation au titre de l'arrêté sur les concentrés. Élargit le point Kamoia-Kakula reporté de l'édition n° 2.
- ▶ Relevés hebdomadaires d'inflation de l'INS — un dépassement durable de 0,20 % mettrait fin au cycle d'assouplissement. Reporté sans donnée depuis l'édition n° 2.
- ▶ Premier rapport d'exécution du Ministère du Budget au regard de l'enveloppe promulguée, qui devrait apurer l'écart de 571 milliards CDF. Nouveau dans la présente édition.
- ▶ Progression du Cadre de partenariat-pays de la Banque mondiale de la consultation vers l'engagement. Reporté sans évolution depuis l'édition n° 2.

Annexe A — Panel de sources fixe (15 sources centrées sur la RDC)

Les mêmes quinze sources sont surveillées le dernier jour calendaire de chaque mois à 12 h 00 (heure de l'Est). Une source n'est remplacée que si elle cesse définitivement de publier, devient indisponible, ou si sa qualité se dégrade sensiblement ; tout remplacement est signalé en annexe B.

Source	Domaine	Couverture	Fréquence
1. Zoom Eco	zoom-eco.net	Actualité financière et économique quotidienne	Quotidienne
2. DeskEco	deskeco.com	Actualité économique quotidienne	Quotidienne
3. Actualité.cd	actualite.cd	Actualité générale et économique	Quotidienne
4. Radio Okapi	radiookapi.net	Radiodiffuseur national, service économique	Quotidienne
5. 7sur7.cd	7sur7.cd	Actualité générale et économique	Quotidienne
6. Mediacongo	mediacongo.net	Actualité générale et économique	Quotidienne
7. Banque Centrale du Congo	bcc.cd	Notes de conjoncture, communiqués du CPM, statistiques	Quotidienne / hebdo.
8. Ministère des Finances	finances.gouv.cd	Exécution budgétaire, adjudications, LBC/FT	Quotidienne
9. Ministère du Budget	budget.gouv.cd	Préparation et exécution budgétaires	Quotidienne
10. Ministère des Mines	mines.gouv.cd	Politique minière, production et exportations	Quotidienne
11. RDC Finances	rdcf finances.com	Analyse économique et financière	Quotidienne
12. ODEP	odep-rdc.com	Observation des dépenses publiques (société civile)	Hebdomadaire
13. CREFDL	crefdl.org	Recherche sur les finances publiques et la gouvernance locale	Hebdomadaire
14. ITIE-RDC	itierdc.net	Transparence des industries extractives	Mensuelle
15. FEC — Fédération des Entreprises du Congo	fec-rdc.com	Fédération patronale ; positions sur le climat des affaires	Hebdomadaire

Annexe B — Modifications du panel de sources

Aucune modification pour la présente édition. Le panel demeure celui arrêté à l'édition n° 2, la Fédération des Entreprises du Congo ayant été ajoutée en quinzième position à cette occasion. L'ANAPI, agence nationale de promotion des investissements, demeure première suppléante en cas de nécessité de remplacement.

Aucune source n'a été retirée. Aucune source n'a cessé de publier, n'est devenue indisponible, ni n'a vu sa qualité se dégrader sensiblement au cours de la période de référence.

Six des quinze sources du panel ont contribué à la présente édition : Zoom Eco, Actualité.cd, 7sur7.cd, Mediacongo, la Banque Centrale du Congo et le Ministère des Finances. Les neuf autres n'ont produit, au cours de la période, aucun élément atteignant le seuil de significativité retenu. Ce constat est consigné plutôt que dissimulé, et l'édition n° 4 interrogera directement les sources non contributrices plutôt que de s'en remettre à une recherche générale.

Les sources consultées hors panel fixe — dont Reuters, TRT Afrika, l'ACP, Invest-Time, Agence Ecofin, le FMI, les cotations du LME et le Département du Trésor des États-Unis — sont citées dans le corps du texte là où elles sont utilisées. Elles complètent le panel fixe sans s'y substituer, et leur usage est signalé plutôt que substitué. La présente édition s'est appuyée sur ces sources plus fortement que sur le panel, ce qui est consigné ici plutôt que présenté comme un travail issu du panel.

Annexe C — Méthodologie, normes de qualité et limites

Périodicité. Il s'agit de la deuxième édition mensuelle, couvrant la période du 1er au 31 août 2026. Le registre des éditions se lit ainsi : édition n° 1 (pilote, hebdomadaire, 29 juin – 8 juillet 2026), édition n° 2 (1er–31 juillet 2026), édition n° 3 (1er–31 août 2026). L'édition n° 2 sert de référence de comparaison tout au long des §1, §5 et §6. Les éditions suivantes paraissent le dernier jour calendaire de chaque mois à 12 h 00 (heure de l'Est).

Test de période. Seules les évolutions survenues ou divulguées pour la première fois entre le 1er et le 31 août 2026 sont rapportées comme nouvelles au §3. Les sujets d'éditions antérieures demeurant d'actualité figurent au §3 bis avec leur position actualisée, et ne sont pas répétés. Les observations postérieures à la période, lorsqu'elles sont retenues à titre de référence, sont signalées comme telles et ne portent aucune flèche d'évolution.

Faits et analyse. Chaque entrée du §3 distingue un résumé factuel d'une implication explicitement identifiée comme telle. Les notations du §1, les probabilités de risque du §7 et l'ensemble des énoncés prospectifs du §8 relèvent du jugement de l'auteur et non du fait rapporté.

Informations contradictoires relevées au cours de la période

Enveloppe du collectif budgétaire. L'édition n° 2 enregistrait l'enveloppe adoptée à 50 295 milliards CDF, présentée comme une réduction de 7,4 % au regard de la loi initiale. La loi 26-032 promulguée le 7 août est rapportée à 50 866,3 milliards CDF, présentée comme une réduction de 6,4 %. L'écart est de 571 milliards CDF, environ 250 millions USD aux taux en vigueur. Aucune source du panel ne l'explique. Il peut s'agir d'une révision tardive à la promulgation, d'une erreur de restitution sur l'un ou l'autre chiffre, ou d'une différence de périmètre. Les deux montants sont portés et aucun n'est traité comme se substituant à l'autre ; le premier rapport d'exécution du Ministère du Budget devrait trancher.

Volumes d'exportation de cuivre du T1 2026. Les statistiques provisoires du Ministère des Mines font état de 823 886,88 tonnes exportées de janvier à mars 2026, contre 794 422,01 tonnes sur la même période de 2025, soit une hausse d'environ 3,7 %. Les données logistiques de Reuters font état d'un recul de 14,6 % à environ 955 000 tonnes, contre près de 1,09 million de tonnes un an plus tôt. Une troisième base apparaît dans la couverture de l'interdiction d'exportation : 696 725 tonnes de cathodes et 53 926 tonnes de concentrés, soit 750 651 tonnes. Les trois chiffres ne sont pas conciliables sur la base des informations publiées ; ils diffèrent en niveau comme en direction, très probablement parce qu'ils mesurent des objets distincts — déclarations ministérielles, logistique d'expédition, ventilation par catégorie de produit. Aucune estimation de recettes en volume du présent rapport ne s'appuie sur l'une d'elles, et le §6 porte l'indicateur comme contesté plutôt que de retenir une série.

Séries de cours du cuivre. Trois cours ont circulé au cours de la période : le LME trois mois à 14 369,50 USD/t le 6 août ; un prix de référence de la BCC à 12 885 USD/t ; et la référence du portail minier de la RDC à 12 498,35 USD/t le 6 septembre. Il s'agit de séries distinctes mesurant des objets différents et non comparables entre elles. Le présent rapport retient le LME trois mois comme série unique de référence. La référence du portail est portée une seule fois au \$6, identifiée et sans flèche. Mélanger ces séries produit une fausse impression de repli des cours ; c'est l'erreur analytique principale corrigée dans la présente édition.

Chiffre dérivé. Le niveau de réserves du 30 juillet, à 7 917,0 millions USD, porté dans la figure 1, est dérivé et non rapporté : il correspond au chiffre du 6 août, soit 8 009,81 millions USD, diminué de la variation hebdomadaire déclarée de 92,79 millions USD. Il est inclus pour compléter la série et signalé comme tel. Tous les autres points de la série sont tels que publiés.

Éléments exclus car hors période. Deux éléments signalés lors de la relecture qualité ont été écartés après vérification des dates. La révision par Ivanhoe Mines de ses objectifs 2026 pour Kamoanga-Kakula, ramenés entre 290 000 et 330 000 tonnes contre 420 000, et la pénurie d'acide sulfurique susceptible de réduire l'offre de cuivre de 125 000 tonnes en 2026, datent l'une et l'autre d'avril 2026. Il s'agit d'un contexte structurel substantiel, mais non d'évolutions d'août ; elles ne sont pas rapportées comme telles.

Désambiguïsation régionale. Les informations relatives à la République du Congo (Brazzaville), libellées en FCFA, ont été exclues. Seules les données de la République démocratique du Congo sont utilisées, et la devise comme les noms d'institutions sont vérifiés avant l'utilisation de toute source.

Limites. Il n'existe aucun indice officiel de confiance des entreprises pour la RDC ; le \$6 le mentionne plutôt que d'y substituer un indicateur indirect. Les données hebdomadaires de la BCC sont provisoires et sujettes à révision. Les cours des métaux sont des cotations de marché et non des prix réalisés congolais, lesquels diffèrent selon la teneur, le contrat et le coût logistique. Août n'a produit que sept évolutions de la période atteignant le seuil de significativité, en deçà de la fourchette de 10 à 20 prévue au cahier des charges ; le décompte a été maintenu plutôt que complété par la reprise d'éléments antérieurs.

Neutralité politique. Le présent rapport n'apprécie que les conséquences économiques et financières. Les qualifications relatives à la situation sécuritaire et aux processus de paix se limitent à leurs effets économiques documentés et n'expriment aucune position sur les questions politiques sous-jacentes.

À propos de l'auteur

Alain Pae — Économiste et chercheur indépendant

Ottawa, Canada

Alain Pae est économiste et chercheur indépendant établi à Ottawa (Canada). Il compte plus de 30 ans d'expérience professionnelle au Canada et à l'international, dans les secteurs public et privé. Son expertise couvre l'analyse économique, les systèmes financiers, les politiques publiques et les enjeux géoéconomiques des marchés émergents, avec un intérêt particulier pour le développement économique, la transformation des politiques publiques et la dynamique des industries extractives — notamment les mines et l'énergie — ainsi que pour les infrastructures stratégiques. Il mène également des recherches sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs africains, en examinant l'interaction entre économie, ressources naturelles, infrastructures, gouvernance et géopolitique.

Publication et droits

© 2026 Bahigom Analytics Inc. Tous droits réservés.

Publié par Bahigom Analytics Inc. — la veille financière et réglementaire indépendante sur la RDC.

Le droit d'auteur sur le présent rapport appartient à Bahigom Analytics Inc., qui détient tous les droits, y compris celui de le publier, de le concéder sous licence ou de le reproduire. Auteur : Alain Pae.

Les analyses, notations et énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont ceux de l'auteur. Aucun élément du présent rapport ne constitue un conseil en investissement, juridique ou fiscal.

Contact : info@bahigomanalytics.com